

DECRET N° 2009-104 DU 03 AVRIL 2009

Portant ratification de l'Accord de prêt
signé entre la République du Bénin et le
Fonds Africain de Développement (FAD) dans le
cadre du financement du projet d'interconnexion
électrique 330 KV Ghana -Togo - Bénin.

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** loi n° 2009-07 du 25 mars 2009 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement du projet d'interconnexion électrique 330 kv Ghana -Togo - Bénin.
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2008-637 du 27 octobre 2008, portant composition du Gouvernement ;

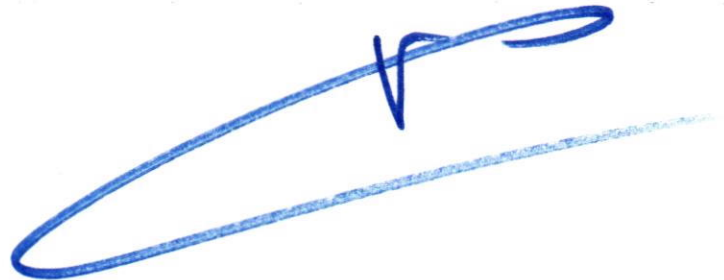
DECRETE :

Article 1^{er}.- Est ratifié l'Accord de prêt, d'un montant de dix sept millions trois cent quatre vingt dix mille (17.390.000) unités de compte (UC), soit treize milliards deux cent soixante quatorze millions quatre vingt deux mille six cent trente (13.274.082.630) Francs CFA environ, signé le 02 juin 2008 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement du projet d'interconnexion électrique 330 KV Ghana - Togo - Bénin et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 avril 2009

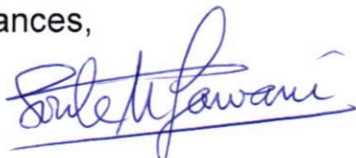
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

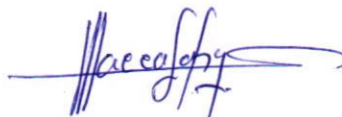


Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de l'Energie et de l'Eau,



Sacca LAFIA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 MEE 4 AUTRES
MINISTERES 28 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-
INSAE- 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 JO 1.-

